RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ du

portant désignation de représentants de l'État auprès d'organismes nationaux bénéficiant du concours financier du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R.822-1 relatif aux actions de développement agricole et rural ;

Vu le décret n°2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2014 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2012 relatif à la qualification d'instituts techniques agricoles ou agro-industriels ;

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés représentants de l'État pour le développement agricole et rural, en remplacement des représentants nommés antérieurement au présent arrêté :

- M. KAO (Cyril) (direction générale de l'enseignement et de la recherche), auprès de l'Association de coordination technique agricole (ACTA),
- M. DJEBBARI (Djamel) (direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires), auprès de l'Institut technique de l'agriculture (ITAVI),
- M. TURENNE (Julien) (direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires), auprès de l'Institut de l'élevage,
- M. DJEBBARI (Djamel) (direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires), auprès de l'Institut de la filière porcine (IFIP),

- Mme CLAQUIN (Flora) (direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires), auprès l'Association nationale de structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture (ASTREDHOR),
- M. GRENIER (Pierre) (direction générale de l'enseignement et de la recherche), auprès d'Arvalis – Institut du végétal,
- Mme BITAUD (Corinne) (direction générale de l'enseignement et de la recherche), auprès de l'Institut technique interprofessionnel des plantes médicinales, aromatiques et industrielles (ITEIPMAI),
- Mme FAURE (Julie) (direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires), auprès de l'Institut technique de la betterave (ITB),
- M. BOISSIERES (Daniel) (direction générale de l'enseignement et de la recherche), auprès de l'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB),
- Mme AURICOSTE Juliette (direction générale de l'alimentation), auprès de la Fédération nationale des producteurs de plants de pomme de terre (FN3PT).

Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait à Paris, le 21 JAN. 2015

Pour le ministre et par délégation

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Mireille RIOU-CANALS